

LES REGIMES DE TAXATION DES BENEFICES

LES REGIMES DE TAXATION DES BENEFICES

	Seuils	Incidences	Description
jusqu'à	760 €	IR	Exonération d'impôt pour les revenus de la location
jusqu'à	23 000 €	IR	Passage au régime de loueur en meublé professionnel possible (LMP)
jusqu'à	27 000 €	IR et TVA	(seuil des prestations annexes) Régime micro BIC possible
jusqu'à	30 000 €	IR	Rattachement des BIC aux bénéfices agricoles possible dans le cas du régime du réel agricole
jusqu'à	30 000 €	IR	Application possible du régime micro BIC aux sociétés agricoles soumises au forfait agricole
à partir de	30 500 €	IR et TVA	(seuils des prestations annexes) Passage immédiat au bénéfice réel simplifié
jusqu'à	76 300 €	IR et TVA	Régime micro BIC possible pour les particuliers et entreprises individuelles
jusqu'à	76 300 €	IR	Régime forfait agricole
à partir de	76 300 €	IR et TVA	Passage au bénéfice réel simplifié l'année suivante
à partir de	76 300 €	IR	Passage au bénéfice réel simplifié agricole en fonction d'une moyenne sur deux ans
à partir de	84 000 €	IR et TVA	Passage immédiat au bénéfice réel simplifié
jusqu'à	250 000 €	IR	Exonération totale de la plus-value sous certaines conditions pour les LMP
à partir de	30% des recettes agricoles	IR	Régime de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés agricoles
à partir de	50% du revenu	IR	Passage au régime de loueur en meublé professionnel possible